

**Assemblée générale**

Distr. générale
18 décembre 1998
Français
Original: arabe

Cinquante-troisième session
Points 45 et 113 de l'ordre du jour

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales**Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999****Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/53/L.66****Rapport de la Cinquième Commission**

Rapporteur : M. Tammam Sulaiman (République arabe syrienne)

1. À ses 42e, 43e et 45e séances, les 10, 14 et 18 décembre 1998, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/53/45) concernant les incidences du projet de résolution A/53/L.66 sur le budget-programme. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la question est paru sous la cote A/53/734 et Corr.1.
2. Les déclarations et observations faites au cours du débat de la Commission sur la question sont consignées dans les comptes rendus analytiques de ces séances (A/C.5/53/SR.42, 43 et 45).

Décision de la Cinquième Commission

3. À sa 45e séance, le 18 décembre, la Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution A/53/L.66, il conviendrait d'inscrire au chapitre 3 du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999 (Opérations de maintien de la paix et missions spéciales) un crédit additionnel de 5 896 200 dollars. Il conviendrait également d'inscrire au chapitre 32 (Contributions du personnel) un crédit additionnel de 412 100 dollars, qui serait compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

